

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 2 juillet 2018

n°8

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (60) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, P. MOREAU, A. GEORGES, H. COLIN, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C.PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, G. WIBAUX, E. BAILLY, JJ. BARTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PÉPIN D. CHAINE, J. NEUVY (suppléant de P. BERNARD), M. PONTHER.

POUVOIRS (7) : JM. MAZAUD mandant a pour mandataire JP. ABELIN
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. LAVRARD
P. MIS mandant a pour mandataire AF. BOURAT
L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire E. AZIHARI
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire C. FARINEAU
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MÉRY

EXCUSES (16) : G. MICHAUD, E. AUDEBERT, JM. TARDIF, D. BOIREAU, B. de COURREGES, F. MERCHADOU, I. RABUSSIÉ, ML. CHABOT, F. REBY, P. BARBOT, T. PRIEUR, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Nom du secrétaire de séance : Jacques MELQUIOND

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Décision modificative n° 1 de l'exercice 2018

Le présent projet de décision modificative n° 1 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget et l'inscription de crédits nouveaux équilibrés par des recettes et un emprunt d'environ 363 000 € et des opérations d'ordre.

Le budget annexe des transports urbains comporte uniquement un virement de crédits entre chapitre.

Le budget annexe de l'assainissement comporte un virement de crédits entre chapitre afin de régulariser le montant des dépenses imprévues supérieur au pourcentage légal autorisé et des opérations d'ordre.

Le budget annexe immobilier économique comporte des virements de crédits entre chapitre et des opérations d'ordre liées notamment aux opérations de St Ustre.

Le budget annexe des stocks comporte uniquement d'inscription de crédits nouveaux équilibrés par des recettes.

* * * * *

Acquitté en PREFECTURE le: 03/07/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil communautaire**

du 2 juillet 2018

n°8

page 2/3

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et aux budgets annexes de l'immobilier économique et de la gestion des stocks du magasin général,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'assainissement,

VU la délibération n° 4 du conseil communautaire du 3 avril 2018 adoptant le budget primitif 2018,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2018 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	179 900 €	179 900 €	380 500 €	380 500 €
Opérations d'ordre	210 000 €	210 000 €	427 300 €	427 300 €
TOTAL	389 900 €	389 900 €	807 800 €	807 800 €

Budget annexe des transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	0 €	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	€	€	0 €	€

Budget annexe de l'assainissement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 2 juillet 2018

n°8

page 3/3

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	17 100 €	17 100 €	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	17 100 €	17 100 €	0 €	€

Budget annexe de l'immobilier économique

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	9 000 €	9 000 €
Opérations d'ordre	20 000 €	20 000 €	906 000 €	906 000 €
TOTAL	20 000 €	20 000 €	915 000 €	915 000 €

Budget annexe des stocks du magasin général

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	400 000 €	400 000 €	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	400 000 €	400 000 €	€	€

POUR : 63
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4 (F. MERY + 1 pouvoir, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE)

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le

5 JUL 2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

